

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 29 septembre 2020

Délibération
n°133-2020
Point 4.3.3

Point 4.3.3 de l'ordre du jour

Délibération autorisant le Président à signer les marchés et les avenants relatifs aux travaux neufs en électricité, courants forts et faibles.

EXPOSE DES MOTIFS

Le Président de l'Université de Strasbourg dispose d'une délégation du Conseil d'administration l'habilitant à signer tout contrat, convention ou opération de travaux, en application duquel résulte un engagement global financier inférieur au seuil fixé pour les procédures formalisées en matière de marchés publics de travaux (*seuil fixé à 5 350 000 € HT depuis le 1^{er} janvier 2020*).

Le Conseil d'administration autorise le Président de l'Université à signer l'accord-cadre relatifs aux travaux neufs en électricité : courants forts et faibles et les avenants éventuels.

L'accord-cadre susmentionné a pour objet de couvrir les besoins relatifs aux travaux d'électricité ainsi qu'en câblages et infrastructures informatiques sur le périmètre des bâtiments de l'Université de Strasbourg.

L'accord-cadre sera conclu pour une période initiale de 1 an. Il pourra être reconduit 3 fois sans que la durée totale de l'accord-cadre ne puisse dépasser 4 ans.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la délégation accordée au Président pour signer les marchés publics relatifs aux travaux neufs en électricité, courants forts et faibles, et leurs avenants.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	27
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 1^{er} octobre 2020

Le Directeur général des services par intérim



Christophe DE CASTELJAU